|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des Radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/1056** | | 28 mars 2023 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)**  **–** **Proposition concernant l'adoption de 11 projets de Recommandation UIT-R révisée et leur approbation simultanée par correspondance conformément au § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1-8 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)** | |
|  | | |

À la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications, tenue le 17 mars 2023, le Groupe d'études a décidé de demander l'adoption de 11 projets de Recommandation UIT‑R révisée par correspondance (PAAS, § A2.6.2.4 de la Résolution UIT‑R 1‑8) et décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance. Les titres et les résumés des projets de Recommandation sont indiqués dans l'Annexe de la présente lettre. Tout État membre qui aurait une objection à l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

La période d'examen aura une durée de deux mois s'achevant le 28 mai 2023. Si, au cours de cette période, aucune objection n'est reçue des États Membres, les projets de Recommandation seront considérés comme ayant été adoptés par la Commission d'études 6. En outre, la procédure PAAS ayant été suivie, les projets de Recommandation seront aussi considérés comme ayant été approuvés.

Après la date limite susmentionnée, les résultats des procédures susmentionnées seront annoncés par voie de circulaire administrative et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir [http://www.itu.int/pub/R-REC](https://www.itu.int/pub/R-REC/fr)).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandations mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: [http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx).

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents:** Documents 6/305, 6/311, 6/312, 314 (Rev.1), 6/315, 6/327, 6/330, 6/332, 6/333(Rév.1), 6/334, 6/337

Ces documents sont disponibles sous forme électronique à l'adresse:   
[https://www.itu.int/md/R19-SG06-C/en](https://www.itu.int/md/R19-SG06-C/fr)

Annexe  
  
Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.500-14 Doc. 6/305

**Méthodologie d'évaluation subjective de la qualité des images de télévision**

Ce projet de révision ajoute une nouvelle méthode de sélection et regroupe la description de toutes les méthodes de sélection dans une seule section.

En outre, la révision harmonise les termes utilisés dans l'ensemble de la Recommandation.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1387-1 Doc. 6/311

**Méthode de mesure objective de la qualité du son perçu**

Cette révision annule les Recommandations UIT-T P.861 et UIT-R BS.1115, supprimées, et remplace la Recommandation UIT-R BS.562, supprimée, par la Recommandation UIT-R BS.1284, et ajoute un *domaine d'application* et des *mots clés*.

Cette Recommandation indique une méthode de mesure objective de la qualité du son perçu.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.2126-0 Doc. 6/312

**Méthodes d'évaluation subjective de systèmes sonores avec image associée**

Cette révision remplace la Recommandation UIT-R BT.2022, supprimée, par la Recommandation UIT-R BT.500.

– Dans le *reconnaissant*, au § 7.2 et dans la Pièce jointe de l'Annexe, il est renvoyé à la Recommandation UIT-R BT.500, au lieu de la Recommandation UIT-R BT.2022, supprimée.

– Le Tableau 1 décrivant les distances d'observation nominales est actualisé dans la Pièce jointe de l'Annexe.

– Les Recommandations dont le titre a été modifié sont actualisées dans le *reconnaissant*.

Cette Recommandation décrit les méthodes d'évaluation subjective de systèmes sonores avec image associée; une clarification est apportée concernant les liens entre les distances séparant les haut-parleurs du point d'écoute central, les tailles d'affichage et les distances d'observation.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1285-0 Doc. 6/314(Rév.1)

**Méthodes de présélection pour l'évaluation subjective des faibles   
dégradations dans les systèmes audio**

Cette révision retire les mentions des Recommandations UIT-R BT.710, UIT-R BT.1128 et UIT‑R BT.1129, supprimées, dans les divers points du *considérant*, et ajoute un *domaine d'application* et des *mots clés*.

La Recommandation décrit les méthodes de présélection pour l'évaluation subjective des faibles dégradations dans les systèmes audio.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1423-0 Doc. 6/315

**Principes directeurs relatifs à la production de pistes sonores multicanaux   
à l'aide de techniques sonores ambiophoniques matricielles**

Cette révision supprime la mention de la Recommandation UIT-R BR.1384 du paragraphe du *recommande* et ajoute un *domaine d'application* et des *mots clés*.

La Recommandation décrit une méthode pour produire des pistes sonores multicanaux fondées sur le format 3/2 à l'aide de techniques sonores ambiophoniques matricielles.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2036-4 Doc. 6/327

**Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification   
des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre**

Ce projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2036-4 comporte le changement suivant:

– Ajouter à l'Annexe 2 un nouveau Chapitre 1.5 intitulé «Caractéristiques d'un système de réception DTMB de référence», comme indiqué dans la pièce jointe.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1698-0 Doc. 6/330

**Évaluation des champs électromagnétiques provenant des systèmes d'émission de radiodiffusion par voie hertzienne de Terre 'pour estimer l'effet de l'exposition des personnes aux émissions non ionisantes**

Les systèmes d'émission de radiodiffusion par voie hertzienne de Terre et la réglementation sur l'exposition des personnes aux émissions non ionisantes ayant évolué depuis 2005, cette révision modifie sensiblement la recommandation. Les principales révisions sont indiquées ci-dessous:

– Modification du titre pour supprimer les mots «rayonnements» et «fonctionnant dans n'importe quelle bande de fréquences»; modifications analogues tout au long du document.

– Suppression du contenu ne se rapportant pas à l'exposition des personnes.

– Suppression du contenu obsolète relatif à d'anciennes orientations de la CIPRNI, de l'IEEE et du NRPB; remplacement par un bref commentaire sur les orientations révisées de la CIPRNI et un renvoi à la Recommandation UIT-T K.91, «Guide d'évaluation et de surveillance de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques radioélectrique».

– Actualisation des calculs en fonction des orientations révisées de 2020 de la CIPRNI.

– Déplacement de certaines informations détaillées du document principal vers les pièces jointes.

– Toilettage général, numérotation des figures et ajout de références.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1833-4 Doc. 6/332

**Diffusion d'applications multimédias et d'applications de données destinées   
à la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs**

Cette révision ajoute le système multimédia «N» (5G NR MBS) à la liste des systèmes multimédias. Le système multimédia «N» a déjà été inclus dans d'autres recommandations et rapports connexes.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1352-3 Doc. 6/333(Rév.1)

**Format des fichiers pour l'échange de programmes audio avec métadonnées   
sur supports informatiques**

Cette révision de la Recommandation UIT-R BS.1352 ajoute au domaine d'application un texte indiquant la limitation de la taille des fichiers à 4 gigaoctets au moyen d'un *reconnaissant* renvoyant à la Recommandation UIT-R BS.2088 qui permet des tailles de fichiers plus importantes et prend en charge les métadonnées visées dans la Recommandation [ITU-R BS.2076](https://www.itu.int/rec/R-REC-BS.2076/fr). Des mots clés ont aussi été ajoutés.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1873-0 Doc. 6/334

**Interface audionumérique multicanal série pour les studios de radiodiffusion**

Cette révision de la Recommandation UIT-R BS.1873 ajoute une mention des systèmes sonores évolués dans les parties *considérant* et *reconnaissant*, et ajoute des mots clés.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.2075-4 Doc. 6/337

**Système intégré de radiodiffusion et large bande**

Cette révision a pour objet de mettre à jour les spécifications du système Hybridcast, l'un des systèmes IBB spécifiés dans cette Recommandation, pour prendre en charge les applications gérées indépendantes de la radiodiffusion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_